



PRIX DU MEILLEUR ARTICLE OHADA 2020

REGLEMENT PARTICULIER

Préambule

Le présent règlement tient lieu de règlement particulier de la compétition dénommée : **Prix du Meilleur Article OHADA**. Il fera l'objet d'une actualisation annuelle à l'occasion de chaque édition du **Prix du Meilleur Article OHADA**, afin de prendre en compte les spécificités de chaque édition. Par conséquent, il complète le règlement général.

Un formulaire de candidature est annexé au présent règlement. Les candidats à l'édition 2020 du Prix du Meilleur Article OHADA devront le remplir et le retourner au comité d'organisation dans les délais précisés dans ce règlement.

Article 1 : **Comité d'organisation de l'édition 2020**

Le comité d'organisation de l'édition 2020 du Prix du Meilleur Article OHADA est composé comme suit :

Président : Ravel Benny DJIELON MOUTCHEU

Vice-Président : Yacouba-SYLLA KOITA

Secrétaire : Bidjaréou Hodabalo MOUZOU

Responsable du Secrétariat comptable et des apports : Syntyche Mahout CHENDJOU

Responsable de la Commission suivi et évaluation : Christian Valdano KOJOUO

Responsable de la commission relations publiques : Jules ATSATITO

Article 2 : **Comité scientifique**

Le comité scientifique de l'édition 2020 du Prix du Meilleur Article OHADA est placé sous la Présidence de **Monsieur Henri Désiré MODI KOKO BEBEY**, Agrégé des facultés françaises de Droit, Professeur Titulaire.

Prennent part au Comité, **Madame Yvette Rachel KALIEU ELONGO**, Agrégé des facultés de Droit, Professeur Titulaire ; **Monsieur Jacques NYEMB**,

Avocat à la Cour ; **Madame Aurélie Chazai**, Avocat aux Barreaux du Cameroun et de Paris - Associée Gérante; **Monsieur OUSMANOU SADIO**, Docteur en Droit des Affaires et de l'entreprise, Président du CADEV, **Monsieur René NJEUFACK TEMGWA**, Agrégé des facultés de Droit;

Il est constitué un jury dont la composition est fixée par l'article 3 du présent règlement.

Article 3 : **Jury**

Le Jury de l'édition 2020 du Prix du Meilleur Article OHADA est présidé par **Madame Rolande KEUGONG NGUEKEN**, Maitre de Conférences ;

Sont membres : **Monsieur Akodah AYEWOUDAN**, Agrégé des facultés de droit, **Monsieur Robert ASSONTSA**, Maitre de conférences ; **Me Jacques Jonathan NYEMB**, Avocat au Barreau du Cameroun ; **Monsieur Emmanuel TEMA TOUKAM**, Expert-Comptable - Commissaire aux comptes ; **Monsieur David NYAMSI**, Secrétaire du Centre de Médiation et d'Arbitrage du GICAM.

Article 4 : **Inscription au concours**

L'inscription se fait par l'envoi d'un courriel à l'adresse électronique concoursdumeilleurarticle@gmail.com. Les candidats devront indiquer dans l'objet du courriel d'inscription, la mention « **Inscription PMA 2020** » suivie de leurs noms et prénoms.

Le courriel doit contenir le formulaire d'inscription annexé au présent règlement auquel seront joints, les justificatifs suivants :

- Un justificatif établissant, selon les cas, que le candidat est régulièrement inscrit au sein d'un établissement/école/centre de formation ou est titulaire d'un doctorat obtenu un an au plus avant la date de lancement du concours ;
- Un justificatif de paiement des frais d'inscription, comportant le code de la transaction effectuée.

Les frais d'inscription au Concours s'élèvent à 16 euros payables via les moyens de paiement ci-dessous :

-  Orange Money (OM) : +237 693241723
-  MTN Mobile Money (MoMo) : +237 674972023

-  Western Union (WU) : Nom du Bénéficiaire : Mahout Chendjou Syntyche/ Tél : +237 693241723
-  MoneyGram : Mahout Chendjou Syntyche/ Tél : +237 693241723

Les candidats doivent s'inscrire auprès du comité d'organisation au plus tard le **12 avril 2020**.

Article 5 : **Thèmes proposés pour l'édition 2020**

Pour le compte de l'édition 2020 du Prix du Meilleur Article OHADA, les candidats auront le choix de porter leurs réflexions sur l'une des thématiques suivantes :

- 1- Le consommateur en droit OHADA ;**
- 2- L'OHADA et la ZLECAF ;**
- 3- Le droit OHADA et le numérique.**

Article 6 : **Délais d'envoi des articles**

Les candidats devront envoyer leur article au comité d'organisation au plus tard le **26 mai 2020**.

L'envoi des articles par les candidats devra être effectué à l'unique adresse électronique suivante : concoursdumeilleurarticle@gmail.com.

Il est demandé aux candidats de préciser dans l'objet du courriel d'envoi des articles, la mention « **PMA 2020** » suivie de leurs noms et prénoms.

Article 7 : **Calendrier du Concours**

Le concours se déroulera selon le chronogramme ci-après :

Du 24 mars au 12 mai: Inscriptions auprès du comité d'organisation ;

Du 12 mai au 26 juin: Envoi des articles au comité d'organisation ;

Du 26 juin au 10 juillet: Contrôle, anonymisation et acheminement des articles au comité scientifique et au jury ;

Du 10 juillet au 7 aout: Phase des corrections ;

Du 07 au 24 aout: Délibération du Jury ;

Le 7 septembre: Proclamation des résultats ;

Le chronogramme indiqué ci-dessus est susceptible de modification par le comité d'organisation selon les nécessités de la compétition. Cependant le Comité mettra tout en œuvre pour éviter de telles modifications.

Article 8 : **Prix et récompenses**

Le vainqueur de l'édition 2020 du « Prix » bénéficiera d'offres de stages proposées par les partenaires du Concours. Il pourra en outre bénéficier :

Du Prix spécial de l'**UNIDA** ;

Du Prix spécial de **PENANT**;

Du Prix spécial du **Cabinet NYEMB** ;

Du Prix spécial du **CADEV** ;

Du Prix spécial du **Cabinet CHAZAI & Partners** ;

Du Prix spécial de **LEX4** ;

Du Prix spécial de **la SCP Martial AKAKPO & Associés**

Une inscription au Club OHADA,

Il bénéficiera de la publication de son article au sein des plateformes et/ou revues partenaires à sa demande et dans les conditions de publications spécifiques à chaque revue.

En outre l'auteur de l'article bénéficiera d'un chèque d'un montant symbolique qui sera communiqué en temps opportun, en fonction de l'assiette des ressources financières collectées par le Comité d'organisation.

D'autres récompenses pourront être attribuées à ce dernier selon les contributions des partenaires, présidents et membres d'honneurs, les amis du Club OHADA ainsi que des membres de la communauté OHADA.

Le Comité d'organisation juge de l'opportunité de récompenser les autres meilleurs articles suivant la classification opérée par le jury.

En dehors du vainqueur, tous les candidats auront droit à des attestations de participation. Le comité d'organisation juge de l'opportunité de mettre à la disposition des candidats la copie de leurs articles corrigés à leur demande.

➤ concoursdumeilleurarticle@gmail.com

Tél. : +237 693 27 53 40 / +33767817787 / +22892981979

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L' EDITION 2020 DU PRIX DU MEILLEUR ARTICLE OHADA

Veillez remplir ce formulaire et le retourner au comité d'organisation dans les délais indiqués dans le règlement particulier régissant l'édition 2020 du Prix du Meilleur Article OHADA. Les candidats présentant une candidature en équipe devront remplir chacun individuellement ce formulaire et envoyer le tout dans un courriel unique.

Nom du (de la) candidat (e) en MAJUSCULES

(Orthographe exacte de la pièce d'identité)

Prénoms du (de la) candidat (e) en MAJUSCULES

(Orthographe exacte de la pièce d'identité)

Civilité

Monsieur Madame

Nationalité

Lieu de naissance

Date de naissance

Pays de naissance

Numéro de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport

Numéro (s) de téléphone

(Préciser l'indicatif du pays d'origine)

Adresse électronique

Adresse Postale

Type de candidature

(Préciser s'il s'agit d'une candidature unique ou d'une candidature en équipe. Dans ce dernier cas, préciser les noms et prénoms du candidat N°1 et du candidat N°2)

Etablissement d'origine

(Université, centre, école, etc.)

Niveau Académique

(Pour les candidats ayant déjà soutenu une thèse de doctorat, préciser la date de soutenance de la thèse)

Thématique choisie

Moyen de paiement des frais d'inscription

Code de la transaction effectuée

Signature du candidat